

N° 89. — Par arrêté du Gouverneur en date du 16 mars 1894, pris en Conseil privé sur le rapport du Chef du service judiciaire, dispense d'âge a été accordée au sieur Teuira a Paia, à l'effet de contracter mariage avec la dame Fanauarii a Temaamaa.

N° 90. — Par arrêté du Gouverneur en date du 16 mars 1894, pris en Conseil privé sur la rapport du Chef du service judiciaire, le sieur Alexandre Lewis a été autorisé à contracter mariage avec la demoiselle Tupuraa a Maruhi.

N° 91. — DÉCISION nommant M. Auber, juge au tribunal supérieur, membre du Conseil du contentieux administratif.

LE Gouverneur *p. i.* des Établissements français de l'Océanie ;

Vu l'arrêté en date du 17 janvier 1894 portant nomination de membres du Conseil du contentieux administratif pour l'année 1894 ; ensemble la décision du 14 février 1894 portant prise de fonctions de M. Auber, juge au tribunal supérieur, et cessation de ses fonctions de juge intérimaire près le même tribunal par M. G. Vincent ;

Considérant qu'il y a lieu de pourvoir à la nomination d'un magistrat comme membre du Conseil du contentieux administratif ;

Sur la proposition du Chef du service judiciaire,

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. M. Auber, juge au tribunal supérieur, est nommé membre du Conseil privé, constitué en Conseil du contentieux administratif, pour l'année 1894.

Art. 2. Le Chef du service judiciaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée, communiquée et enregistrée partout où besoin sera.

Papeete, le 16 mars 1894.

Par le Gouverneur :

Signé : A. OURS.

Le Chef du service judiciaire,

Signé : LUCIEN BONMIER.

N° 92. — DÉCISION allouant au sieur Taumihau a Terouru, 1^{er} conseiller titulaire du district de Haapiti, une indemnité annuelle de 600 francs pour frais de représentation.

LE Gouverneur *p. i.* des Etablissements français de l'Océanie,